



Conseil Municipal du 27 mars 2017
Procès-verbal de séance

<u>NOMBRE DE MEMBRES :</u> <u>Composant le conseil : 27</u> <u>En exercice : 27</u> <u>Présents à la séance : 18</u> <u>Convoqués le : 22 mars 2017</u>
--

Présents : Patrice SAINSARD, Maria-Gabriela BOBAULT, Gilles VIGUERARD, Catherine ESTRADE, Sophie DESFORGES, Jean-Marie ANNA, Jean-Paul ANNA, Svetlana VAMOS, Elisabeth DUPRE, Patrick DE BRABANDER, Laurent DUCRUIT, Stéphanie DE BIASIO, Annie MOREAU, Lydie THIBAUT, Gwladys RIVIERE, Xavier GORECKI, Gérard MEYDIOT et Daniel STEIGELMANN, Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné pouvoir : Valérie MECHIN-QUENSIERRE, pouvoir à Gilles VIGUERARD ; François ORCEL, pouvoir à Patrice SAINSARD ; Michel RODRIGUES, pouvoir à Patrick DE BRABANDER ; Xavier MARTIN, pouvoir à Maria-Gabriela BOBAULT et Violaine PAPI, pouvoir à Daniel STEIGELMANN.

Absents : Jean-Pierre TROTIN, Maria IUNG, Bruno DEROUIN et Valérie LEBRETON.

Secrétaire de séance : Svetlana VAMOS.

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Milly-la-Forêt se sont réunis au nombre de dix-huit, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrice SAINSARD, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Svetlana VAMOS a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 est adopté **à l'unanimité.**

1. Approbation du caractère d'urgence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire indique qu'en raison des nombreuses commissions et Conseils Municipaux qui se déroulent en ce moment, le délai de convocation de cinq jours francs, fixé à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil Municipal, n'a pu être respecté. Le présent conseil est donc convoqué sous le régime de l'urgence conformément à l'article 2 du règlement intérieur du conseil. Il demande alors à l'assemblée si quelqu'un souhaite que le Conseil Municipal soit repoussé.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité sans abstention l'urgence du Conseil Municipal.

2. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Ville de l'exercice 2016

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des points à clarifier, suite aux débats qui ont eu lieu lors de la Commission Administration générale – Finances – Economie et Emploi en date du 21 mars 2017.

Monsieur STEIGELMANN regrette le fait que peu de commissions « Finances » soient dédiées au budget et à son suivi. Le budget de la Ville étant conséquent, il renouvelle cette demande qui, selon lui, permettrait à l'assemblée de mieux suivre son exécution et ainsi de pouvoir davantage participer lors des Conseil Municipaux.

Monsieur le Maire répond qu'il en prend bonne note puis il quitte la salle du Conseil et Madame BOBAULT prend la présidence de la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité avec une voix contre (Monsieur STEIGELMANN) le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Ville de l'exercice 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à la majorité avec une voix contre (Monsieur STEIGELMANN) le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Ville de l'exercice 2016.

3. Affectation du résultat

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

Monsieur le Maire explique qu'à la clôture de l'exercice comptable, le compte administratif 2016 de la Ville présente un excédent de 2.426.534,48 euros en section de fonctionnement et un déficit en section d'investissement d'un montant de 83.919,19 euros. Il est donc nécessaire d'affecter le résultat du budget 2016 pour combler le besoin de financement de la section d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité avec une abstention (Monsieur STEIGELMANN) l'affectation du résultat du budget 2016.

4. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Zone d'Activités du Chênet 2016

5. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion des bâtiments sociaux de l'exercice 2016

Monsieur le Maire explique que la Zone d'activités du Chênet va être vendue à la CC2V. Selon lui, la vente devrait avoir lieu d'ici la fin du mois d'avril. Les acquéreurs de certains lots, HABITAT ET COMMERCE et NATURAL GRASS, sont prêts à signer les actes de ventes au plus tard le 15 avril. En effet, la société NATURAL GRASS aimerait commencer les travaux à partir du 10 avril.

Monsieur le MEYDIOT demande alors la raison pour laquelle ils ne souhaitent pas signer avant le 10 avril.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un montage assez complexe.

Monsieur le Maire propose de présenter également le Compte Administratif et le Compte de Gestion des bâtiments sociaux de l'exercice 2016, avant que Madame BOBAULT ne les mette aux voix.

Il explique qu'il s'agit de montants moins importants que ceux exprimés dans les budgets de la Ville et annexe de la ZA.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et Madame BOBAULT prend la présidence de la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité avec une abstention (Monsieur STEIGELMANN) le Compte Administratif et le Compte de Gestion de la Zone d'Activités du Chênet 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité avec une abstention (Monsieur STEIGELMANN) le Compte Administratif et le Compte de Gestion des bâtiments sociaux de l'exercice 2016 (MARPA).

Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil et reprend la présidence de la séance.

Madame DESFORGES précise que l'acronyme M.A.R.P.A. signifie désormais Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie.

6. Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire indique que suite à la présentation qui a été faite à l'assemblée délibérante lors de la Commission Administration générale – Finances – Economie et Emploi en date du 21 mars 2017 et à la remise du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), les membres du Conseil Municipal sont invités à faire part de leurs remarques et observations sur les orientations budgétaires proposées.

Monsieur MEYDIOT indique que lors du vote des budgets de l'année dernière, ces derniers étaient assez pessimistes et aujourd'hui, ce constat est accentué. Il reconnaît la nécessité de minorer les recettes dans un budget mais selon lui, la minoration a été trop importante. Il remarque que le prévisionnel des subventions d'investissement qui seront perçues sur les exercices 2018, 2019 et 2020 ne sont pas indiqués ce qui rend difficile d'appréhender l'enveloppe budgétaire qui pourra être consacré aux investissements.

Monsieur le Maire lui répond qu'avec les subventions, il est impossible de savoir à l'avance si les dossiers seront acceptés ou non. La Commune a signé le contrat de ruralité avec la CC2V et un certain nombre de dossiers a été retenu. Cependant, comme c'est à la CC2V de reverser la subvention, les noms des dossiers retenus ne sont pas connus. Il apparaît donc risqué d'avancer le montant total des subventions qui seront versées à la ville.

Madame DUPRE demande s'il est possible d'établir un prévisionnel.

Monsieur le Maire lui répond que cela paraît complexe étant donné le fait que plusieurs communes ont déposé des demandes de subventions et que les dossiers retenus ne sont pas encore connus.

Monsieur MEYDIOT réagit alors au tableau concernant les évolutions des capacités de financement et du fonds de roulement présenté dans le ROB. Pour l'année 2017, il est prévu des subventions d'un montant de 540 000 euros et aucune en 2018, 2019 et 2020. Selon lui, en minorant autant les recettes, l'augmentation des taux d'imposition de 3% ne semble pas suffisante.

Monsieur MEYDIOT pense qu'il ne faut pas déduire que le montant des subventions sera nul pour les prochaines années.

Monsieur le Maire lui explique que les points d'interrogation présents dans le tableau ne signifient pas que la Commune ne percevra aucune subvention.

Monsieur MEYDIOT regrette la simplicité de ces prévisions car selon lui, les autres montants présents dans le tableau, à savoir les dépenses d'équipements et l'épargne nette, dépendent du montant des subventions. Il s'agit, selon lui, d'une prévision comptable et non d'une prévision de gestion.

Madame DUPRE estime choquante une telle présentation de budget.

Monsieur le Maire précise que ce tableau porte sur la section investissement.

Monsieur MEYDIOT acquiesce mais estime que si l'investissement est insuffisant, cela s'explique par le fait que le montant des subventions obtenues est minoré de façon importante.

Monsieur STEIGELMANN demande la parole. Il souhaite reprendre le DOB car il estime qu'il a tendance à aggraver les choses et juge cette présentation peu saine pour des orientations budgétaires. Il reconnaît que c'est une étape obligatoire dans un premier temps, mais il préfère voir les choses de manière positive. Selon lui, le Conseil Municipal ne doit pas agir uniquement sous contrainte de la loi. De plus, si le DOB permet d'informer les élus sur les orientations budgétaires, il leur permet également d'en informer les administrés.

Concernant le document en lui-même, Monsieur STEIGELMANN reconnaît qu'il est bien structuré et complet et il remercie Monsieur LEGRAIS et les services qui ont contribué à sa préparation.

Il regrette tout de même que la question à laquelle l'assemblée va devoir répondre par son vote ne soit pas précisé. D'après les documents qu'il a lus, il est dit qu'« il est demandé au Conseil Municipal d'acter le fait qu'il y a eu débat ». Il ne s'agit donc pas d'une réponse sur le fond mais uniquement sur le fait que le débat a eu lieu. Il aimerait que la question soit clairement posée afin d'éviter toute ambiguïté.

A ce titre, Monsieur STEIGELMANN regrette que la CC2V ait présenté un ROB non conforme. Il aurait été revu la veille du Conseil Communautaire afin d'y ajouter des points, suite à un de ses courriers, alors qu'il n'est pas conseiller communautaire. Il regrette que les représentants de Milly-la-Forêt à la CC2V aient approuvé un document qui n'était pas conforme aux exigences légales.

Monsieur STEIGELMANN revient sur les contraintes fortes, mentionnées dans le ROB. Selon lui, la Commune ne devrait pas faire peur en invoquant le désengagement de l'Etat. Selon lui, l'Etat est présent à travers le Conseil Municipal et dans tous les cas, ce sont les contribuables qui paient les impôts. Il est donc nécessaire de faire attention aux propos tenus.

De plus, un point lui paraît un peu trop minoré. Il s'agit de la menace terroriste à laquelle s'ajoutent des menaces géostratégiques. Les Etats-Unis se retirent, il y a des problèmes d'armement en Asie. Tout ceci va obliger les Etats européens et notamment la France à augmenter ses dépenses en matière d'armement. Il faut donc être vigilant aux propos tenus car, selon lui, l'Etat fait ce qu'il peut.

Par ailleurs, Monsieur STEIGELMANN constate une augmentation des dépenses publiques. Entre 2003 et 2014, l'augmentation s'élève à 86% pour les régions, à 69% pour les départements et à 41% pour les communes. De plus, la majorité départementale en Essonne vient d'augmenter les impôts de 29% sans aucune justification.

Concernant la démarche menée par la Commune, il précise l'importance des termes employés. Il s'agit d'une démarche de la collectivité mais certainement pas d'une démarche collective. Le budget est élaboré entre quelques élus auxquelles l'ensemble du Conseil Municipal n'a pas été associé. Il s'agit donc du document de la majorité et c'est pour cette raison qu'il y a débat actuellement.

La conclusion du ROB indique que les impôts vont être augmentés. Il regrette que les perspectives de réduction des dépenses ne fassent pas l'objet de développements plus importants.

Lors de l'élaboration du budget 2016, la vente de la ZA du Chênet, en cours de négociation, n'avait pas été prise en compte. Cette année, le rapport fait état des résultats de ces négociations et des conséquences sur le budget principal et la gestion du patrimoine immobilier est évoquée. Selon lui, tout ceci est lié aux aléas climatiques du début d'année et de l'inondation des logements sis rue Maillard. Il est d'ailleurs dommage, selon lui, que la Commune ne soit pas intervenue et que ce patrimoine n'ait pas été exploité. Il souhaite que le Conseil Municipal soit informé du patrimoine de la Commune et de son potentiel financier qui pourrait éventuellement permettre de ne pas augmenter les impôts.

Il est ensuite invoqué dans le ROB la réduction des dépenses énergétiques. Au niveau de la politique de l'environnement, il semble qu'il s'agisse d'une priorité. L'année dernière, à ce même débat, cette question avait été soulevée et Madame la Maire-Adjointe aux Finances avait dit textuellement : « je propose d'organiser une commission spécifique pour les économies d'énergie ». A l'heure actuelle, cette commission n'a pas vu le jour.

Concernant la réglementation, il était imposé aux Etablissements Recevant du Public (ERP) de plus de 500 m², d'afficher ce genre de document (une affiche est montrée à l'assemblée) dans l'entrée, indiquant les pertes énergétiques. En 2017, cette surface de 500 m² sera réduite à 250 m². Dans le ROB, il est indiqué qu'il sera fait appel à un consultant sur ce sujet. Monsieur STEIGELMANN demande si l'appel à ce consultant répond à sa question relative à la réglementation.

Dans les investissements proposés un certain nombre de dépenses sont inscrites pour le remplacement de menuiseries à l'école Jean de la Fontaine, de fenêtres à l'école Julie Daubié, à l'école Jean Cocteau et à l'Hôtel de Ville. Il se demande alors pourquoi la salle Angélique n'est pas concernée par ces travaux. La facture s'élève à 114K€. Mais selon les experts, les pertes énergétiques concernent à 15% les vitrages, 25% les parois et façades et 30 % les toitures. Donc en commençant par les fenêtres, on commence par la partie la moins importante.

Selon lui, le manque d'objectifs chiffrés ne permet pas une compréhension aisée des orientations budgétaires de la Commune. A la ligne 60612, en 2014, la dépense s'élevait à 300K€ et en 2015 à 256K€. On a donc une baisse de 18%. Il interpelle Madame ESTRADE en lui rappelant qu'elle avait indiqué un changement de contrat. Or entre le ROB de cette année et celui de l'année dernière, l'écart mentionné n'est que de 1,6%.

Il ajoute qu'il serait plus intéressant de parler en Kilowattheure. Ici, il n'y a que des montants donc le jugement est rendu plus complexe. Or cette somme peut donner une idée des économies à réaliser. 15% d'économie d'énergie c'est 38K€, 20% c'est 50K€.

Un problème qui n'est pas évoqué est la politique du logement. Une question avait été posée lors de la dernière commission notamment s'agissant de l'avenir du Clos d'Eau. Apparemment la Préfecture aurait émis une interdiction, certainement pour non-conformité, Monsieur STEIGELMANN souhaite connaître l'échéance du déblocage de ce dossier.

A Milly-la-Forêt, il y aurait deux problèmes concernant le logement. Tout d'abord, les logements sont coûteux et ensuite, la Ville est de moins en moins attractive.

Les logements favorisent l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire communal et augmentent l'assiette de l'impôt. C'est une manière d'obtenir plus de recettes d'impôts, sans en augmenter le taux.

Enfin, Monsieur STEIGELMANN pense qu'une bonne politique de rigueur budgétaire passe aussi par des gestes symboliques. Il était présent à la cérémonie des vœux du Maire de Mennecy, qui, durant son discours, s'est engagé à baisser les indemnités du Maire et des adjoints. Monsieur STEIGELMANN réitère alors cette demande pour Milly-la-Forêt. Selon lui, les politiques demandent de la rigueur et les économies ne peuvent pas toujours passer par des réductions de personnel. Les économies doivent être partagées.

Monsieur le Maire revient sur le point concernant le Clos d'Eau. Un nouveau bureau d'études a été choisi afin d'élaborer le PLU de la Commune. La question du Clos d'Eau a été mentionnée et des contacts vont être pris auprès de la Préfecture pour faire avancer le dossier. Il y a une nouvelle réglementation sur les espaces boisés classés d'une superficie supérieure à 100 hectares. Cependant, le bureau d'études a indiqué que la construction de logement pouvait y être réalisable.

Monsieur MEYDIOT précise que ce ne sera pas le cas dans l'immédiat.

Monsieur le Maire ajoute au surplus que ce dossier est important pour la Commune afin de pouvoir accueillir de nouveaux habitants et d'offrir des logements aux jeunes milliaçois. Cependant, la Commune ne dispose pas des réserves foncières urbanisables pour le moment.

Concernant les économies d'énergies, la collectivité a choisi de débiter les travaux par les fenêtres. Certes, les pertes d'énergies sont plus importantes par la toiture mais l'état des fenêtres actuelles nécessite une intervention rapide. De plus, c'est un point qui a pu être inscrit dans le contrat de ruralité car il fait partie des demandes subventionnables.

Monsieur STEIGELMANN tient à préciser que la somme citée précédemment, à savoir les 114K€ ne concerne que la part communale, et qu'en réalité les travaux ont coûté beaucoup plus cher.

Monsieur le Maire lui indique qu'il était nécessaire de faire ces demandes afin de pouvoir bénéficier des subventions nécessaires au remplacement des fenêtres. De nombreux dossiers ont été déposés, concernant l'entretien des bâtiments, et les retours sont attendus.

Monsieur STEIGELMANN rappelle que l'année dernière, il avait proposé de rédiger une hypothèse haute et une hypothèse basse afin de pouvoir envisager l'avenir.

Monsieur le Maire lui répond que l'obtention de subventions est trop aléatoire pour pouvoir se projeter au-delà de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Monsieur STEIGELMANN interpelle Monsieur le Maire sur l'intervention d'un consultant en énergie.

Monsieur le Maire lui indique qu'il sera sollicité pour répondre aux pertes d'énergie des bâtiments communaux.

Monsieur STEIGELMANN ajoute au surplus qu'il aurait été nécessaire d'anticiper la loi de 2017 sur les dépenses énergétiques. Selon lui, il est trop tard pour s'interroger sur le sujet.

Monsieur MEYDIOT souhaite revenir sur quelques chiffres présents dans le ROB. Il relève qu'il n'y aura pas d'emprunt. Il comprend la volonté de désendetter la Commune mais précise tout de même que les taux d'intérêts sont historiquement bas et donc il serait plus logique de financer les investissements sur plusieurs années. De plus, si les subventions ne sont pas présentes dans les prévisions, il n'est pas nécessaire d'y indiquer les dépenses correspondantes.

Monsieur le Maire lui indique que les projets d'investissement sont chiffrés afin d'établir une projection pluriannuelle des opérations qui seront mises en œuvre d'ici 2020.

Madame ESTRADE tient à préciser que l'investissement et le fonctionnement sont deux choses totalement différentes qu'il convient de ne pas confondre.

Monsieur MEYDIOT acquiesce mais indique que la Commune craint une baisse du fonctionnement et donc n'engage plus d'investissements.

Madame ESTRADE lui précise qu'une part du fonctionnement peut basculer en investissement. De plus, l'enveloppement relative à l'investissement ne pose pas de difficulté contrairement à l'enveloppe de fonctionnement. Le remboursement de l'avance versée par le budget principal au budget annexe Zone d'Activités du Chenet va permettre de financer de nombreux projets d'investissement. Madame ESTRADE ajoute que la marge de manœuvre de la section de fonctionnement commence à être de plus en plus mince en raison de services importants comme la petite enfance.

Monsieur MEYDIOT répond alors que selon lui, les dépenses risquent malgré tout de diminuer et donc le budget peut se maintenir à l'équilibre avec l'inflation.

Madame THIBAUT s'interroge alors sur l'augmentation des taux d'imposition de 3% en 2017 alors que la part de subvention d'investissement représente quand même 540 000 €.

Monsieur le Maire précise que cette subvention concerne la section investissement et est consacrée aux travaux rue du faubourg de Melun. L'augmentation des taux d'imposition vise à accroître quant à elle, les recettes de fonctionnement.

Monsieur STEIGELMANN souhaite que lui soient présentés des chiffres concrets. Les sommes sont non négligeables et il ne dispose pas des moyens nécessaires pour se prononcer sur les orientations budgétaires proposées.

Madame DUPRE demande des précisions sur la vente d'une maison et sur son évaluation financière. Elle se questionne également sur le devenir de l'ancienne gendarmerie qui devait accueillir le foyer culturel.

Monsieur le Maire lui répond que la réponse a été apportée lors de la dernière commission. L'immobilier communal occasionne des frais de fonctionnement. Le but initial était d'y accueillir des associations. Cependant, il s'agit de grandes maisons bourgeoises dont les nombreuses transformations engagent des sommes importantes. Le problème du stationnement se pose également.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a donné son feu vert pour que soit lancé un plan de cession de biens immobiliers appartenant à la commune. Aucune vente ne se fera à perte et les estimations seront confiées aux Domaines. De plus, il propose du modulaire pour l'accueil du foyer culturel. Ainsi, la Commune disposerait de bâtiments neufs et conformes permettant l'accueil d'un plus grand nombre de personnes.

Monsieur MEYDIOT précise que de nouvelles règles seront posées après les élections présidentielles, quel que soit le résultat. Il reconnaît la complexité de se projeter jusqu'en 2020 mais regrette quelques incohérences dans les orientations budgétaires proposées.

Madame RIVIERE tient à remercier les services communaux, notamment pour le chiffrage des nombreux projets d'investissements jusqu'en 2020. Il s'agit d'un travail assez conséquent qui permet aux élus d'avoir une vision plus claire de l'avenir. Concernant le fonctionnement, selon elle, peu de communes connaissent la direction à suivre, en partie en raison de la baisse constante des dotations de l'Etat. A l'inverse, l'investissement, grâce au remboursement de l'avance que le budget principal

avait consentie pour équilibrer le budget annexe de la ZA va permettre d'envisager l'avenir de façon plus sereine afin de pouvoir lancer certains projets.

Selon elle, il est nécessaire de développer le potentiel travaux de la Commune concernant les économies d'énergie en raison de l'impact fort qu'il aura sur le plan environnemental et ensuite sur les dépenses de fonctionnement. L'augmentation des impôts est toujours gênante, selon elle, ce n'est pas un choix facile à faire. L'année dernière, la Commune ne l'a pas fait. Elle propose de faire des économies sur des dépenses non obligatoires comme le cinéma itinérant. Concernant les écoles, le changement des fenêtres était une nécessité.

Madame DUPRE propose que les adjoints et les conseillers délégués baissent le plafond de leurs indemnités.

Monsieur DE BRABANDER indique que le débat qui vient d'avoir lieu démontre qu'il y a un réel besoin de commissions finances ou de réunions de travail avant le DOB avec l'ensemble des élus. Selon lui, il y a suffisamment d'élus motivés pour apporter leur expérience afin qu'au moment du DOB, chacun ait bien en tête les orientations proposées pour les trois prochaines années. Concernant les études énergétiques pour les bâtiments communaux, il aurait été opportun de les lancer beaucoup plus en amont. Les commissions permettraient de débattre des économies et des dépenses à réaliser pour les années à venir. Les cessions immobilières pourraient être un choix permettant de juger de l'opportunité ou non d'augmenter la hausse de la taxe d'habitation. Monsieur DE BRABANDER espère que ce débat servira d'exemple pour l'année prochaine et se demande s'il y a moyen de reporter cette orientation pour que tout le monde puisse avoir les chiffres en tête.

Madame BOBAULT souhaite revenir sur l'intervention de Madame RIVIERE concernant le cinéma itinérant. Elle précise que les sommes engagées pour la mise en place du cinéma itinérant sont remboursées par les entrées. Certains films font plus d'entrées que d'autres mais un bilan a été tiré récemment. Une séance consacrée aux enfants a été supprimée entre 15h et 18h30. Ce cinéma itinérant permet à de nombreuses communes de pallier à un besoin des habitants qui ne sont pas véhiculées. Selon elle, tout peut être revu à la baisse mais cela se fera nécessairement au détriment de certaines personnes.

Monsieur DE BRABANDER souligne le fait qu'il ne connaît pas le montant des économies à réaliser pour la Commune et donc, selon lui, ce débat ne devrait pas avoir lieu.

Madame BOBAULT propose de mettre en place une commission culture afin de justifier du prix de chaque action. Elle explique que le coût de chacune d'entre elles est optimisé au maximum. Des économies d'énergie sont aussi prévues. En effet, une subvention devrait être accordée par rapport à l'installation de deux portes vitrées au 1^e étage de l'Espace Culturel Paul Bédu afin de conserver les œuvres de la Commune en les protégeant du froid et de la chaleur. Une commission culture sera donc mise en place à la rentrée. Cependant, Madame BOBAULT tient à souligner que la Ville bénéficie d'une vitrine depuis une quinzaine d'année qui commence à rayonner et qui permet de faire venir de nouveaux publics.

Monsieur STEIGELMANN tient à préciser qu'il ne considère pas la culture comme une dépense inutile. Cependant, le DOB doit fixer des priorités budgétaires. Selon lui, il y a des dépenses indispensables comme une partie de la culture, les investissements dans les écoles mais des choix doivent être faits.

Monsieur le Maire indique que le ROB présente l'évolution des dotations forfaitaires depuis 2014. En 2017, la Commune ne touchera même pas 400K€ alors qu'en 2014 elle percevait 1 million d'euros. De plus, pour la même année, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et

Communes connaîtra une hausse de 11%. Le manque à gagner est donc relativement important. Le budget paraît donc pessimiste mais au vu de ces chiffres, la Commune doit réagir afin de pouvoir continuer à faire vivre tous les services.

Madame DUPRE reconnaît que la situation est compliquée mais insiste sur la nécessité de prévoir ces baisses de dotations et de trouver des solutions. Selon elle, des services actuellement offerts aux usagers ne pourront peut-être pas perdurer dans les années à venir. Il est donc nécessaire d'échanger au maximum pour prendre les meilleures décisions.

Monsieur le Maire remet l'accent sur l'importance que la Ville accorde à l'accueil de jeunes couples sur la Commune. Il souhaite laisser une situation financière saine en 2020.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le débat a bien eu lieu.

Monsieur STEIGELMANN souhaite remercier les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce ROB.

Monsieur MEYDIOT tient à souligner qu'il n'est pas en accord avec toutes les conclusions du ROB.

Monsieur LEGRAIS intervient afin de donner lecture de la disposition introduite par la loi NOTRe sur le DOB : « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.* »

Monsieur le Maire met aux voix la présentation du rapport.

Le Conseil Municipal, après délibération, **prend acte à l'unanimité sans abstention** que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires répondant aux exigences posées par la loi.

7. Demande de remise gracieuse de pénalités à Monsieur LEROY, pour le paiement des taxes d'urbanisme, sur avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une demande de remise gracieuse de pénalités, formulée par Monsieur LEROY, pour le paiement des taxes d'urbanisme, sur avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques. Il explique que ce type de demande a déjà été soumis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, **approuve à l'unanimité sans abstention** la remise gracieuse de pénalités à Monsieur LEROY, pour le paiement des taxes d'urbanisme, sur avis favorable de la Direction Générale des Finances Publiques.

8. Engagement de la Commune dans la Charte de Gestion Ecologique des Espaces Communaux proposée par le PNR

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DUCRUIT avait apporté des précisions relatives à ce point lors de la Commission Sécurité – Urbanisme – Agriculture et Développement Durable en date du 21 mars 2017.

Monsieur le Maire rappelle également que jusqu'à présent, cette charte n'a pas été soumise à l'approbation du Conseil Municipal car elle imposait aux communes de ne pas utiliser des produits phytosanitaires. Or, la Ville avait des stocks de ces produits et donc le fait de retarder cette signature a permis de les liquider progressivement et de laisser le temps aux agents communaux d'appréhender différemment l'entretien de la Commune.

Monsieur STEIGELMANN regrette que la Commune ne se soit pas engagée plus tôt dans cette charte et que les conseillers n'en aient pas eu connaissance, étant donné le fait qu'il s'agit de produits dangereux.

Monsieur le Maire précise que les produits étaient homologués et donc que toutes les précautions ont été prises par la Commune.

Monsieur STEIGELMANN souhaite que la Commune s'engage plus activement dans la protection de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après délibération, **engage à l'unanimité avec une abstention** (Madame DESFORGES) la Commune dans la Charte de Gestion Ecologique des espaces communaux proposée par le PNR et autorise Monsieur le Maire, ou son Premier Adjoint à signer ladite Charte.

9. Approbation de la Convention relative à la Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant de Milly-la-Forêt conclue entre la Commune et la Caisse de Mutualité Sociale Agricole d'Ile-de-France.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une convention, ayant pour objet de déterminer les conditions juridiques et techniques de mise en œuvre de la PSU entre la CMSA et les gestionnaires d'EAJE.

Le Conseil Municipal, après délibération, **approuve à l'unanimité sans abstention** les dispositions de la Convention relative à la Prestation de Service Unique pour l'accueil du jeune enfant de Milly-la-Forêt et autorise Monsieur le Maire, ou son Premier-Adjoint, à signer ladite Convention.

Fin de la séance à 21h51.

Le Maire,
Patrice SAINSARD.

